Les personnels du Trésor soussignés

1° constatent :

- que les personnels de l'administration pénitentiaire de Corse viennent d'obtenir une bonification de points (presque l'équivalent d'un 13ème mois) en raison des difficultés de l'exercice de leurs missions au sein de l'ensemble des services pénitentiaires insulaires, comme les magistrats de l'île bénéficiant d'une prime spécifique ;
- que les fonctionnaires de police exerçant leurs missions en Corse ont obtenu une indemnité compensatoire pour sujétions spécifiques au travers des décrets du 26 décembre 2005 ;
- que les difficultés d'exercice des missions du Trésor en Corse, reconnues par la Comptabilité Publique lors des Ateliers de Paris (1996) et de Venaco (1997) et par différentes missions parlementaires, justifient l'attribution aux personnels d'une reconnaissance financière au même titre que celles admises pour leurs collègues des administrations de la Justice et de la Police exerçant des missions régaliennes en Corse ;
- que la cherté de la vie en Corse atteint un niveau semblable à celle des régions Ile-De-France et Paca où les personnels du ministère des Finances bénéficient de la NBI pour ce motif ;

2° exigent :

- qu'une bonification indiciaire, dont la motivation est aussi légitime que celles ayant conduit aux mesures favorables à d'autres fonctionnaires de l'Etat, leur soit octroyée ;
- que ce dossier soit traité en priorité lors du prochain Comité Technique Paritaire Local.

Nom	Prénom	Poste ou Service	Signature